

Annexe X – Enquête publique

Commune de LA ROCHE-EN-ARDENNE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT.

Concerne la demande de la sprl « Domaine de Borzée », établie Rue Gomélevay 52 à 4870 NESSONVAUX, visant à l'obtention d'un permis d'urbanisme relatif à la construction d'un village de vacances et aménagements associés (30 habitations) dans le village de Borzée à La Roche-en-Ardenne (1ère division, section B).

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du 02/08/2021.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
28/07/2021	02/08/2021	Administration communale de La Roche 16/09/2021 à 11 h 00	l'Administration communale Place du Marché, 1 6980 La Roche-en-Ardenne

Le Bourgmestre,

Porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique relative à la demande susmentionnée est ouverte.

Le projet est concerné par la rubrique 55.23.01 de la liste des projets soumis à étude d'incidence et des installations et activités classées, telle que fixée par l'AGW du 4 juillet 2002. Il s'agit d'un projet de catégorie B, soumis à EIE (Evaluation sur les incidences environnementales).

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable de 9 h 00 à 12 h 30 ou le samedi matin de 9 h 00 à 12 h 00.

En raison de l'épidémie de Covid 19, les consultations du dossier ont lieu uniquement sur rendez-vous, pris par téléphone au 084/24.50.60, tant pour les jours ouvrables que pour le samedi.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations ou remarques sont à adresser par écrit au Collège communal, Place du Marché n° 1 à 6980 La Roche-en-Ardenne (courrier ordinaire, télécopie au 084/41.18.90 ou courriel urbanisme@la-roche-en-ardenne.be) ou à formuler oralement à l'agent chargé du dossier (Cédric LERUSSE service urbanisme communal), pendant toute la durée de l'enquête ou à la séance de clôture de celle-ci fixée le 16/09/2021 à 11 h 00.

L'Autorité compétente pour la délivrance du permis d'urbanisme est le Collège communal de La Roche-en-Ardenne.

A La Roche-en-Ardenne, le 23/07/2021

Le Directeur général f.f.,
W. ORBAN.

Le Bourgmestre,
G. GILLOTEAUX.